



# cotisations 2018

Bulletin tenant lieu de facture

## Adhérer au CAUE du Doubs

### Communes

Moins de 200 habitants	30 euros
Entre 200 et 499 habitants	60 euros
Entre 500 et 999 habitants	120 euros
Entre 1 000 et 1 999 habitants	180 euros
Entre 2 000 et 4 999 habitants	380 euros
Entre 5 000 et 9 999 habitants	610 euros
Plus de 10 000 habitants	760 euros

### EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunal	
Entre 1 000 et 1 999 habitants	180 euros
Entre 2 000 et 4 999 habitants	380 euros
Entre 5 000 et 6 999 habitants	610 euros
Entre 7 000 et 9 999 habitants	760 euros
Entre 10 000 et 15 000 habitants	1 000 euros
Au-delà de 15 000 habitants	1 400 euros

### Autres

Associations	30 euros
Professionnels	30 euros
Particuliers	30 euros
Administrateurs	30 euros

### Adhérents « bibliothèque »

Étudiants, Établissements scolaires	30 euros
Particuliers	30 euros

### Membres bienfaiteurs

Cotisation de base + 76 euros

Domiciliation : Caisse d'Épargne de Franche-Comté

Numéro de compte : 08802328351

Code guichet : 00300 - Clé rice : 12 - Code ETS : 12135

Code IBAN : FR76-1213-5003-0008-8023-2835-112

**Nom / Intitulé**

.....

**Prénom / Raison sociale**

.....

**Adresse**

.....

.....

.....

.....

**Téléphone**

.....

**Télécopie**

.....

**E-mail**

.....

**Cachet**

**Signature**

.....

**Vous avez la possibilité d'adhérer individuellement ou par le biais de la communauté de communes. Dans ce dernier cas, veuillez vous assurer que la cotisation ait été versée.**

Les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, ont pour mission de susciter le désir de qualité.

Le CAUE du Doubs est à la disposition des collectivités locales et des particuliers, qui peuvent le consulter pour tout projet d'aménagement du cadre bâti ou paysager. Il assure également des missions de sensibilisation auprès du grand public et des établissements scolaires.

Conformément à ses statuts, le CAUE intervient gratuitement pour l'ensemble de ses membres. La qualité de membre s'acquiert, sur simple demande, par adhésion et par le versement d'une cotisation, fixée par le Conseil d'Administration de l'association et approuvée par l'Assemblée Générale. Être membre du CAUE permet d'apporter un soutien à ses missions et de profiter de ses conseils.

Information CNIL - loi 1978 droit d'accès et de modification - Siret 393 652 755 00041 - NAF 7111 Z

25

Doubs

**caue**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

21 rue Pergaud  
25000 Besançon

Tél. : 03 81 82 19 22  
caue25@caue25.org

[www.caue25.org](http://www.caue25.org)